

OUVERTURE ETABLISSEMENT COMPLEMENTAIRE – PERSONNE PHYSIQUE

➔ on appelle établissement complémentaire, un établissement situé dans le même département que l'établissement principal

LISTE DES PIECES A FOURNIR

*** 1 exemplaire RM et 2 exemplaires pour RM et RCS**

PIECES CONCERNANT L'IDENTITE DU CHEF D'ENTREPRISE

- pouvoir (si le dossier est déposé par un mandataire ou personne autre que le chef d'entreprise)
- éventuellement : copie recto verso de la carte d'identité, du passeport, de la carte de séjour ou carte de résident
- éventuellement : extrait K
- la carte d'identification d'entreprise en original ou déclaration sur l'honneur de perte
- le formulaire P2 à compléter**

PIECES CONCERNANT L'ETABLISSEMENT

- copie du contrat de domiciliation
- copie du bail
- copie du contrat de sous location avec copie du bail principal et autorisation du propriétaire
- copie de la taxe foncière ou copie de l'attestation notariale
- copie de la quittance EDF, Loyer, téléphone
- copie du contrat de location gérance après enregistrement à la recette des impôts et attestation de parution au journal d'annonces légales
- copie de l'acte d'achat après enregistrement à la recette des impôts et attestation de parution au journal d'annonces légales
- copie de l'acte de notoriété ou intitulé d'inventaire
- 2 exemplaires du traité d'apport et attestation de parution au journal d'annonces légales

PIECES CONCERNANT L'ACTIVITE

- ❑ copie du Brevet Professionnel ou Brevet de Maîtrise Coiffure (1 seul par salon)
- ❑ copie du CAP coiffure (coiffure à domicile)
- ❑ copie du contrat de travail du salarié qualifié + copie recto verso de la pièce d'identité du salarié qualifié et copie du Brevet Professionnel ou du Brevet de Maîtrise (coiffure)
- ❑ attestation délivrée par la Direction Régionale de l'Équipement en original (Transport)
- ❑ copie du certificat de capacité (transport)
- ❑ copie de l'attestation de revendeur d'objets mobiliers délivrée par la Préfecture (brocante)
- ❑ copie de la déclaration d'existence (bijouterie joaillerie, achat , réparation ou vente)
- ❑ copie du BTS (optique)
- ❑ copie de la licence de la recette principale des douanes (vente boissons alcoolisées ou non, restauration, restauration rapide)
- ❑ copie de l'attestation de commerçant ambulant délivrée par Préfecture ou Sous Préfecture (le cas échéant : copie de l'attestation de commerçant ambulant délivrée par la Préfecture ou Sous Préfecture pour le conjoint collaborateur)

Activités réglementées (loi du 05/07/96)

- ❑ copie de certificats de travail dans l'activité exercée (3 ans minimum) ou copie du diplôme ou copie du certificat de radiation d'une Chambre de Métiers et de l'Artisanat avec exercice de plus de trois ans dans la même activité
- ❑ copie du contrat de travail du salarié qualifié + copie recto verso de la pièce d'identité du salarié qualifié + copies certificats de travail (3 ans minimum) ou diplôme(s), ou certificat de radiation d'une Chambre de Métiers et de l'Artisanat avec exercice de plus de trois ans dans la même activité

AUTRES DOCUMENTS :

FRAIS DE DOSSIER

POUR LA CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT

- ❑ 95 euros à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (règlement chèque ou mandat) pour un établissement déclarant une activité artisanale
- ❑ 66 euros à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (règlement en chèque ou mandat) pour un établissement déclarant une activité commerciale uniquement

POUR LE GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

- ❑ 64,98 euros à l'ordre du Greffe du Tribunal (règlement en chèque ou mandat) (création)
- ❑ 68,09 euros à l'ordre du Greffe du Tribunal (règlement en chèque ou mandat) (location gérance)
- ❑ 133,32 euros à l'ordre du Greffe du Tribunal (règlement en chèque ou mandat) (achat/apport)

IMPORTANT : en cas de problème, de demande d'informations complémentaires merci de contacter le Centre de Formalités des Entreprises.